



Opération de restauration de l'Adour Site de Lafitole - Riscle

Adour river lateral mobility area - Lafitole-Riscle

Dernière mise à jour le 31/05/2010



Nous vous remercions vivement de bien vouloir nous faire part de toute information complémentaire ou de toute remarque relative au contenu de cette fiche ou à ces éventuels manques.

Identification de l'action

Nom de l'opération : Opération de restauration de l'Adour.

Nom des sites : Site de Lafitole - Riscle.

Type d'opération : déplacement d'ouvrage longitudinal, restauration de ripisylve, restauration d'annexe fluviale et protection des biens et des personnes

Début du projet : 2006

Date de l'action : 2008 - prévue jusqu'en 2018. Il n'y a pas encore de travaux a proprement parlé. Ils vont intervenir dans le plan de gestion entré en vigueur en 2008 et prévu jusqu'en 2018.

Période d'évaluation : 2007 – prévue pour 5 ans.

Localisation

Région : Aquitaine.

Département : Hautes-Pyrénées (65) et Gers (32).

Commune : Lafitole, Maubourguet, Estirac, Caussade-Rivière, Labatut-Rivière, Tieste-Uragnoux, Hères, Jû-Belloc, Castelnau-Rivière-basse, Préchac sur Adour, Goux, Galiac, Cahuzac sur Adour, Tasque, Itzoges, Termes d'Armagnac, Sarragachies et Riscle.

Pays : France

Caractéristiques du cours d'eau

Cours d'eau : Adour.

Bassin hydrographique : Adour-Garonne.

Référence Cours d'Eau : FRQ---0000.

Code hydroécocorégion : HER1-14 / HER2-77.

Linéaire restauré : 44 km.

Surface restaurée : 1 750 ha.

Linéaire total du cours d'eau : 309,2 km.

Surface du bassin-versant : 2 350 km².

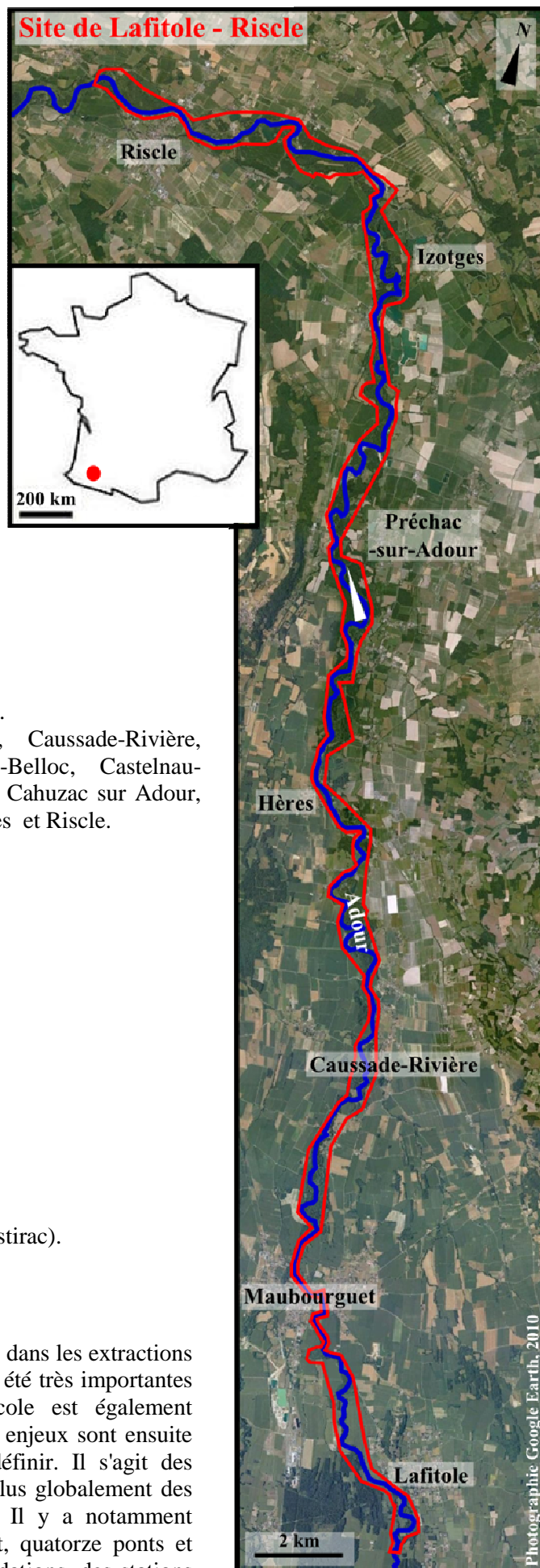
Largeur du cours d'eau : 50 m.

Pente du cours d'eau : 2,5036 ‰.

Débit moyen interannuel : 15,1 m³/s (station d'Estirac).

Conception et réalisation du projet

Pressions et enjeux : la principale pression réside dans les extractions industrielles des matériaux alluvionnaires qui ont été très importantes à partir des années 1950. La pression agricole est également importante sur l'ensemble du bassin-versant. Les enjeux sont ensuite nombreux au sein de l'espace de mobilité à définir. Il s'agit des bâtiments, des ouvrages, des infrastructures, et plus globalement des aménagements, qu'ils soient publics ou privés. Il y a notamment plusieurs traversées urbaines, des ouvrages d'art, quatorze ponts et viaducs, des tertres de protection contre les inondations, des stations



Localisation de l'opération de restauration de l'Adour.

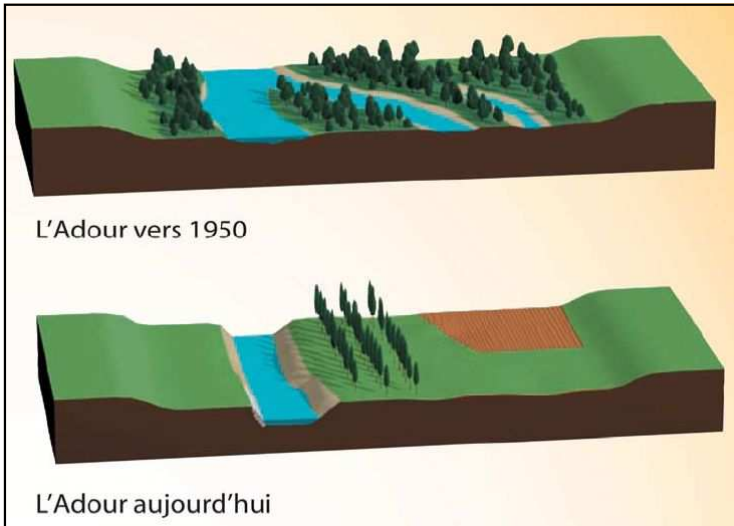


Schéma de l'évolution morphologique (rétrécissement de la bande active et incision) de l'Adour.
(Source Institution Adour)

de pompage collectives, etc. Les enjeux sont également agricoles avec des terrains exploités et situés au sein de l'espace de mobilité défini. Les enjeux sont donc territoriaux mais sont aussi financiers puisque la gestion en place était coûteuse. Enfin, il s'agit d'un espace écologiquement intéressant avec différentes espèces remarquables : la cistude d'Europe (*emys orbicularis*), la loutre d'Europe (*lutra lutra*), la cordulie à corps fin (*oxygastra curtisii*) ou encore la lamproie marine (*lampetra marina*).

Dégradations : en terme de dégradation associées, les extractions de matériaux ont eu pour conséquence une forte incision du lit mineur, réduisant ainsi la fréquence des inondations en lit majeur, entraînant

une rétraction des zones de divagation, un abaissement du niveau de la nappe d'accompagnement et une déconnexion des annexes fluviales. Les phénomènes d'érosions de berges ont été accentués et ont eu pour réponse une politique de consolidation et stabilisation par des protections en dur (enrochements, seuils, etc.) dont l'échec est aujourd'hui consommé.

Contexte réglementaire : l'espace de mobilité défini est situé pour partie dans l'espace Natura 2000 "Vallée de l'Adour".

Maîtrise d'ouvrage : Institution Adour - Etablissement Public Territorial de Bassin

Objectifs globaux : les objectifs de l'opération sont doubles. Il s'agit tout d'abord de prévenir les risques liés à la mobilité du cours d'eau et ainsi de protéger les aménagements et les biens en accompagnant la dynamique fluviale. L'enjeu est également écologique d'amélioration et de suivi de la qualité environnementale des milieux. Il est important de noter qu'il s'agit d'une action pilote.

Objectifs opérationnels : l'enjeu de l'opération est premièrement de définir et de valider une zone de mobilité admissible en proposant des actions pour rendre la démarche acceptable. Il s'agit ensuite de définir des modalités de gestion de la rivière à long terme au sein de cet espace. Une fois la phase de gestion engagée, des objectifs techniques devraient ensuite être formulés pour chaque action. L'opération a également un objectif expérimental. Il s'agit donc d'identifier les situations problématiques, les causes de l'échec éventuel du projet et de servir de relais auprès des autres élus, riverains et usagers.

Démarche réglementaire : Arrêté Interpréfectoral N° 2009-78-2 portant déclaration d'utilité publique, Arrêté Interpréfectoral N° 2009-78-3 portant déclaration d'intérêt général au titre de l'article L 211-7 autorisation au titre des articles L 214-1 à 3 du Code de l'environnement.

Partenaires techniques : le SIDCEA, le SIDCAA, les Départements des Hautes-Pyrénées et du Gers et l'Etat.

Partenaires scientifiques :

Partenaires financiers : le SIDCEA, le SIDCAA, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les Départements des Hautes-Pyrénées et du Gers, la Région Midi-Pyrénées et l'Europe

Autres partenaires : les Communes, les riverains, le Pays du Val d'Adour, les Chambres d'Agriculture et la SAFER.

Maîtrise d'œuvre : Institution Adour – EPTB.

Mesures de restauration : l'opération de restauration de l'espace de mobilité de l'Adour s'appuie sur une phase de concertation qui s'est exercée en plusieurs temps et à plusieurs niveaux. Initiée à l'échelle des syndicats (SIDCEA et SIDCAA), la concertation a ensuite mobilisé les communes concernées par l'action, puis les riverains (environ 500 personnes) et les usagers lors de réunions publiques et par l'intermédiaire de questionnaires. Cette phase de concertation a aujourd'hui pris fin. Elle a permis de définir ce qu'on appelle l'espace de mobilité admis, d'une surface de 1 750 ha. Les travaux proprement dits ne devraient être mis en œuvre que dans un second temps dans le cadre d'un programme de gestion qui propose plusieurs axes d'intervention : 1° le déplacement de certains enjeux au sein ou en dehors de l'espace de mobilité, 2° le déplacement de tertres, de digues longitudinales, 3° la remise en place d'un cordon rivulaire, 4° l'acquisition ou la maîtrise foncière, 5° la réouverture d'anciens bras, 6° la gestion des structures alluvionnaires et 7° la restauration de la ripisylve.



Erosion de berge au sein de l'espace de mobilité.
(Source Institution Adour)

Structures de mesures évaluatives

Objectifs de l'évaluation : plusieurs questions ont été formulées relativement aux objectifs de l'évaluation de cette action de reconquête de l'espace de mobilité. La première porte sur les caractéristiques des processus géodynamiques qui seront restaurés sur le cours d'eau (taux d'érosion latérale, stabilisation du fond du lit...). La deuxième porte sur la relation entre les processus physiques et l'amélioration du fonctionnement écologique de l'Adour. Enfin l'évaluation porte aussi sur l'évolution de la perception que les riverains et les élus peuvent avoir en termes de risques associés à la mobilité du cours d'eau. Comment évolue notamment la prise en compte du nouvel espace de gestion dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme ?

Maîtrise d'ouvrage de l'évaluation : Institution Adour – EPTB.

Mesures avant restauration : différents indicateurs ont été développés pour évaluer l'opération de restauration de l'Adour. Ils se répartissent en deux catégories, les indicateurs majeurs, destinés à mesurer les effets directs de l'action et les indicateurs secondaires qui permettent de mesurer des effets indirects ou des évolutions parallèles au niveau morphologique, écologique mais aussi social. Parmi les indicateurs majeurs on trouve : 1° le linéaire de berges anthropisées évalué par des mesures sur le terrain, 2° l'évolution de l'occupation du sol abordée par l'acquisition de données sur le terrain et par l'analyse SIG, 3° l'évolution du linéaire du corridor formé par la végétation alluviale, 4° l'évolution morphologique du cours d'eau à travers l'évolution du coefficient de sinuosité sur 5 tronçons homogènes identifiés, 5° le suivi du champ d'expansion de crues par la mesure des volumes stockés, 6° l'appropriation de l'espace de mobilité par les élus à travers la conformité des documents d'urbanisme, 7° l'acceptation sociale par les riverains et les usagers à travers des travaux d'enquêtes, 8° le suivi financier du programme par l'intermédiaire d'une analyse coût-bénéfice. En ce qui concerne les indicateurs secondaires on trouve : 1° un suivi des zones et des taux d'érosion latérale sur 3 secteurs, 2° un suivi des processus sédimentaires à travers la morphologie des bancs alluviaux. 3° un suivi des bras morts. 4° un suivi de la qualité hydrobiologique avec calcul d'IPR, d'IBD, d'IBGN et des analyses physico-chimiques sur 3 stations, 5° un suivi ponctuel des travaux.

Mesures après restauration : tous les indicateurs seront calculer annuellement pendant une durée prévisionnelle de 5 ans. Les mesures pourront être continuées après cette période.

Mesures sur site(s) témoin(s) :

Retours d'expérience

Valorisation(s) de l'opération : les rapports relatifs à la phase de concertation et de définition de l'espace de mobilité sont diffusés via Internet. Une lettre d'information est partiellement consacrée au projet.

Document(s) technique(s) produit(s) :

Coûts et financements

Coût des travaux : 2 854 013 euros (HT) (coût prévisionnel).

Coût détaillé par site :

Coût du suivi : 200 000 euros (HT) (coût prévisionnel)

Financeurs de l'opération : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (64%), l'Etat (11%), la Région Aquitaine (15%) et l'Institution Adour (10%).

Financeurs de l'évaluation : l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (63%), l'Etat (7%), la Région Aquitaine (20%) et l'Institution Adour (10%).

Contacts

JEGO, Sylvie
Agence de l'Eau Adour-Garonne
Chargée de mission
sylvie.jego@eau-adour-garonne.fr

RE, Frédéric
Institution Adour - EPTB
Technicien de rivière
frederic.re@institution-adour.fr



Bois mort au sein du lit mineur de l'Adour.
(Source Institution Adour)

Références documentaires

- GeoDiag, 2007. Action test : « Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour ». Engagement de la phase de concertation. Approche technico-socio-économique. Acceptabilité de l'action-test et de sa mise en œuvre. Rapport final. Institution Adour, novembre 2007, 48 p.
- GeoDiag, 2006. Délimitation et validation de l'espace de mobilité de l'Adour. Note technique. Institution Adour, août 2006, 22 p.
- Institution Adour, 2009. Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour entre Lafitole et Riscle. Protocole de suivi et d'évaluation du programme. Dressé le 25 février 2009 par l'Institution Adour. 35 p.
- Institution Adour, 2008. Action teste "Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour". Support de présentation orale, Journée inter-régionale des réseaux d'acteurs. Gestion locale et concertée des milieux aquatiques, 19 septembre 2008, 15 p.
- Jego S. (coord), 2009. Quelles rivières pour demain ? Adour-Garonne, No 105, pp. 15-23.
- Office International de l'Eau, 2009. Action test : "Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour". Engagement de la phase de concertation. Approche technico-socio-économique. Acceptabilité de l'action-test et de sa mise en oeuvre - Synthèse. Journée nationale d'échanges techniques : "Agir ensemble pour les rivières et les zones humides : témoignages d'acteurs", 17 novembre 2009, Paris, 7 p.

Ré F. & Masson A., 2009. Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour entre Lafitole et Riscle.
Support de présentation orale, Journée nationale d'échanges techniques : "Agir ensemble pour
les rivières et les zones humides : témoignages d'acteurs", 17 novembre 2009, 26 p.

Références sitographiques

Institution Adour, <http://www.institution-adour.fr/>

Portail Zones Humides, <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/drupal/?q=node/607>